Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 22 Mars 1899. No. 18.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne...... 12 cts
Chaque insertion subséquente 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ TOUS LES MERCREDIS A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA CANADA.





LETTRE D'OTTAWA

18 mars 1899.

Les cérémonies de l'ouverture de la session ont eu lieu avec la splendeur habituelle. Peut-être pourrait-on même dire avec plus de splendeur que de coutume.

Un nouveau gouverneur général entre en scène. C'est un fait qui a son importance au point de vue national et social. Mais à part ces raisons de haut intérêt, il s'attache aussi un sentiment de curiosité à chacun de ces changements de régime. C'est comme si l'on assistait à une première représentation. On veut voir de face et de profil le nouveau représentant de Sa Majesté. Aussi l'on peut dire que jamais l'affluence de la population n'a été plus nombreuse qu'à l'ouverture de la présente session.

Ajoutez à cela l'éclat des uniformes et le brillant des toilettes, et vous aurez quelque idée du spectacle qu'offrait la vaste salle du sénat en cette occasion.

Plus ponctuel que son prédécesseur, Lord Aberdeen, lequel ne semblait attacher qu'une importance médiocre à ce que l'on a appelé la vertu des prince. Son Excellence est arrivée au parlement à trois heures précises, entourée de ses ministres et d'un brillant état-major, au bruit du canon, et a pris place sur le trône au milieu du charmant décor que formaient les dames rangées de chaque côté et rayonnantes de fraîcheur et d'élégance.

Le premier acte du gouverneur général, en prenant possession de son siège, est de faire vênir les Communes devant lui pour entendre le discours du Trône. C'est un détail qui de loin n'a l'air de rien, et cependant il est à chaque fois l'occasion de quelques joyeusetés, d'ailleurs fort anodines.

C'est l'huissier de la Verge Noire qui porte les ordres de son Excellence d'une Chambre à l'autre. En s'éloignant du trône, l'huissier de la Verge Noire doit faire trois profonds saluts en mettant entre chacun un intervalle de quelques pas; de même, quand il revient des Communes. C'est un exercice qui requiert de la souplesse et du savoir-faire. Tout le monde n'y réussirait pas. M. Kimber s'en tire avec bonheur.

"Il n'a pu cependant, durant ses longues années de service, désarmer la malice du public, lequel se recrute un peu chaque année de quelques figures nouvelles, et sourit très ouvertement de ce petit spectacle que le protocole oblige M. Kimber de donner à l'élite de la société, au jour solennel de la rentrée des Chambres.

Mais bientôt apparaissent les Communes, ayant à leur tête leur président (ou Orateur) précédé de la masse d'armes. C'est alors que le gouverneur général prononce le discours du Trône.

Parceque ce discours est lu par le gouverneur, on s'imagine quelque part que c'est son œuvre. Il n'en est rien pourtant. Le discours du Trône est préparé par les ministres réunis en conseil. Chacun y apporte sa collaboration. On peut supposer, par exemple, que dans celui de cette année, Sir Wilfrid Laurier a rédigé la partie qui concerne les travaux de la Conférence Internationale; M. Mulock, celle qui a rapport aux postes; M. Sifton, celle qui regarde le Yukon, etc, etc. Ce discours, ainsi préparé, est remis au gouverneur, qui doit le prononcer au nom de la couronne, bien qu'il soit le seul qui n'y ait généralement point mis la main.

Autrefois, ce message contenait l'indication sommaire des mesures que le gouvernement se proposait de soumettre à la considération des Chambres. Aujourd'hui, ce n'est plus guère qu'un pâle document servant de prétexte à une splendide cérémonie, dont la suppression serait une contrariété, même pour notre peuple, malgré ses goûts démocratiques.

La seule mesure annoncée par discours du Trône est la redistribution des sièges électoraux.

Les commentaires vont déjà leur train à ce sujet. On dit que cette mesure est le présage d'élections générales prochaines.

Le recensement décennal doit avoir lieu en 1901. Il faudra alors une nouvelle redistribution des sièges électoraux. Beaucoup sont d'avis que si le gouvernement ne songeait point à faire prochainement des élections, il ne se préoccuperait pas de refaire la carte électorale à une époque aussi rapprochée de la date où il faudra de toute nécessité recommencer l'opération par suite du mouvement de la population.

La discrétion du discours du Trône n'est pas un index des travaux de la session.

Déjà les ordres du jour se chargent d'interpellations, de résolutions et de projets de loi.

Quand les membres du parlement retourneront dans leurs foyers, il y aura longtemps que la neige dont est recouvert encore le sol de la Capitale aura fondu sous les rayons du soleil; le gazon aura reverdi, les arbres se seront parés de leurs feuilles et de leurs fleurs, et les fruits ne seront pas loin d'atteindre leur maturité.

PARLEMENT PROVINCIAL

Ouverture de la session

Jeudi dernier, à trois heures, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Patterson s'est rendu aux bâtisses parlementaires, accompagné d'une escorte militaire, pour ouvrir la quatrième session de la neuvième législature de cette province. Son Honneur fit son entrée dans la Salle quelques minutes après trois heures. Le parquet et les galeries était remplis d'invités, au nombre desquels on remarquait un grand nombre de dames en riches toilettes.

Ayant pris place sur le trône, le Lieutenant-Gouverneur a donné la lecture du discours du trône. Cette littérature redigée par M. Greenway et les membres de son cabinet présente naturellement l'état des affaires, au point de vue le plus favorable au gouvernement, document officiel, que nous traduisons del'anglais:

Monsieur l'Orateur,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux de vous rencontrer à l'ouverture de cette quatrième session de la neuvième législature de la province.

Je suis sûr que tous, aussi bien que la population du Manitoba en général, vous vous unirez à moi pour regretter le départ du Canada, pendant la vacance de cette Chambre, de notre Gouverneur Général, Lord Aberdeen. La chaleureuse amitié qu'a toujours manifestée Son Excellence pour la Puissance, et spécialement pour notre province, de même que le bienveillant intérêt de Lady Aberdeen envers nos populations, surtout les malades et les déshérités de la fortune, rendront leur mémoire chère aux habitants du Canada. Son Excellence Lord Minto, successeur de Lord Aberdeen a reçu du peuple canadien un gracieux accueil, auquel cette province désire vivement s'associer. Son Excellance n'est pas un étranger au Canada et au Nord-Ouest; la Puissance ne pourra manquer de retirer de grands avantages de sa connaissance antérieurement acquise et de son expérience du pays.

Il me fait plaisir de constater la prospérité qui a régné par la province durant l'année, prospérité heureusement partagée avec les autres provinces de la Puissance. L'augmentation en valeur des terrains de culture, des produits agricoles en général, et l'accroissement régulier de la population, sont des signes que la province du Manitoba est plus florissante que jamais.

La province doit être félicitée sur le développement de l'immigration durant l'année dernière, et sur les indices d'une immigration plus considérable encore cette année.

On doit noter avec satisfaction que les institutions agricoles, les sociétés d'agriculture et autres analogues, ont été d'une grande utilité aux cultivateurs et que nos expositions industrielles attirent au loin l'attention sur notre province.

La construction des chemins de fer a été poussée avec activité pendant l'année qui vient de finir et les districts traversés par ces routes en ont bénéficié matériellement. Je puis citer en particulier le district de Swan River, lequel il y a un an était dénué de colons et est aujourd'hui relativement bien peuplé.

A la grande utilité des districts qu'il traverse, une partie considérable du chemin de fer au Sud-Est de la province a aussi été construite, et cette ligne promet d'être d'un avantage notable et permanent lorsqu'elle sera complétée jusqu'à son terminus. La construction d'une branche du Northern Pacific and Manitoba Railway de Belmont dans la direction ouest a été très avantageuse aux cultivateurs de ce district, pendant que les colons établis sur la branche Foxton et sur le prolongement à Reston du Pacifique Canadien, ont aussi été aidés.

Nous devons nous féliciter de ce qu'un si grand nombre de terrains marécageux, acquis comme tels ou autrement par la province, soient mis en communication avec les centres et considérablement augmentés en valeur par la construction des chemins de fer de l'an dernier.

Je mentionne avec satisfaction le fait que mon gouvernement a conclu un excellent arrangement avec le Gouvernement Fédéral, pour effectuer d'une manière plus rapide et plus économique, le transfert à cette province des terrains marécageux auxquels elle a droit. Nous pouvons espérer voir, d'ici à quelques années, ces terrains sous le contrôle de la province et constituer un actif très appréciable.

Les comptes publics pour cette dernière année fiscale vous seront soumis et vous verrez que les revenus de la province ont été employés avec soin et économie. Les estimés pour l'année courante vous seront également soumis et vous constaterez avec satisfaction qu'ils ont été faits en vue de la plus stricte économie. Vous remarquerez que les dépenses pour fins d'éducation ont beaucoup augmenté et augmenteront vraisemblablement encore. Il est cependant regrettable que le sénat du Canada ait été d'opinion que la province ne devait pas avoir la somme de $300,000 qu'elle avait demandé au Gouvernement de la Puissance de lui payer à même le fonds des terrains scolaires du Manitoba. L'opinion de notre gouvernement, en faisant cette demande, était qu'une telle avance faite au début et à l'époque de formation de notre système d'éducation serait d'un plus grand secours maintenant que plus tard, quand notre population et nos ressources seront plus considérables.

Votre attention sera appelée sur une législation ayant pour but de consolider et amender les lois de chasse et l'acte de la propriété foncière, et aussi pour amender l'acte des écoles publiques l'acte municipal et l'acte d'évaluation. Vous serez aussi appelés à examiner d'autres mesures.

Je vous laisse maintenant, Confiant en votre patriotisme et votre sagesse, dans l'accomplissement des importants devoirs qui vous sont devolus 2 ou 8 plants ici.

Après la lecture du discours du trône, Son Honneur s'est retiré et les députés sont revenus à l'Assemblée Législative pour passer les motions d'usage touchant la formation des différents comités, et la Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi.

***

Lundi et mardi ont été consacrés au débat sur le discours du trône. M. Burrows, de Dauphin, a présenté l'adresse en réponse au discours du trône, M. Young, de Deloraine, l'a secondée. M. Roblin a prononcé un long réquisitoire contre le gouvernement et M. Greenway lui a répondu hier.

LES IDEES RELIGIEUSES

Le "Figaro" a ouvert dans ses colonnes une enquête générale sur l'influence relative des idées religieuses dans l'éducation. Voici les réflexions envoyées au journal par un romancier célèbre, Georges Ohnet, aussi peu clérical que le "Figaro".

"L'éducation laique a, dans la faillite des moeurs, une part de responsabilité formidable. L'esprit sectaire, en matière scolaire, a sévi avec une rage et une impudence sans exemple. L'abaissement des consciences, la recrudescence des crimes, la précocité des scélérats, sont le résultat de la laicisation à outrance. La libre-pensée ne peut pas plus être une méthode d'éducation nationale que la grêle un procédé de culture agricole. Si le bon sens et la ferme piété des femmes de France n'avaient pas redressé bien des consciences faussées, le mal serait cent fois plus grand encore."

Le Manitoba.

Mercredi 22 Mars 1899

DRAPEAU NATIONAL

Du Sacre Cœur au Canada

Nous lisons dans la *Croix du Jura*, le vaillant chevalier du SacréCœur en France :

Monsieur le Directeur
de la *Croix du Jura*,

Votre dernier article sur le Drapeau National du Sacré Cœur m'incite à vous faire part du fait suivant :

"Une œuvre à laquelle je m'intéresse vivement ayant été sérieusement menacée dans son existence même, j'avais fait la promesse, si le danger s'éloignait et l'œuvre triomphait, d'envoyer un Drapeau du Sacré Cœur au Canada.

Je viens d'être exaucé et je m'empresse d'acquitter ma promesse.

Le Drapeau National du Sacré Cœur sera donc arboré sur cette terre française du Canada.

Je me propose de l'adresser à Dom Benoît, le fidèle ami de la *Croix du Jura*.

Un drapeau du Sacré Cœur offert par la France au Canada ! Nous pouvons bien dire en effet que c'est un don national puisque le généreux donateur veut faire participer à son noble dessein les 11,000 lecteurs de la *Croix du Jura*. Avec quelle reconnaissance ne recevrons-nous pas ce précieux gage de bénédiction, nous venant du centre même d'où s'est répandue la dévotion au Sacré Cœur.

"Je bénirai, a dit Notre-Seigneur, les maisons où mon Sacré Cœur sera honoré." Nul doute que ces bénédictions s'étendent aussi aux nations entières. Et pour nous, en quels temps avons-nous plus besoin de la miséricorde et de la puissante protection du SacréCœur qu'en ces jours où l'on tente de nous enlever notre religion par l'éloignement de la langue française.

Selon les les iutentions du donateur, le drapeau du Sacré Cœur sera arboré au centre même do notre province, dans la paroisse de Notre-Dame de Lourdes, toute catholique et de langue française.

A "LA VERITE"

La *Vérité* du 18 mars nous cherche noise encore une fois et formule des accusations dont nous comprenons parfaitement la gravité.

En même temps, notre confrère nous rappelle, en se servant de nos propres paroles, certains désirs que nous avons exprimés touchant la cohésion qui doit exister entre les catholiques.

Nous admettons que la *cohésion* doit se faire sur le terrain de l'*union* avec l'autorité religieuse.

Nous avons la conviction de n'avoir jamais quitté ce terrain.

Nous répudions par conséquent les insinuations que la *Vérité* fait à ce sujet, et les autres qui sont répandues ailleurs dans son article.

Ces insinuations nous sont fort pénibles. Mais dans l'intérêt de cette *cohésion*, que nous appelons de tous nos voeux, nous nous bornons à cette courte protestation, espérant que la *Vérité* nous tiendra compte de cette réserve.

La *Vérité* se méprend d'ailleurs sur la portée des remarques que nous avons faites au sujet de la formule du serment.

Nous ne prétendons pas que les instituteurs se *parjurent* par le fait de la signer ou de l'assermenter. Notre prétention est qu'ils ne peuvent la signer qu'autant qu'ils se sont conformés entièrement à l'Acte des Écoles Publiques et aux règlements qui en dépendent. C'est à dire qu'il faut que leur conduite soit d'accord avec la formule.

Mais alors il ne faut plus nous parler de ces écoles comme étant des écoles catholiques ; il ne faut plus prétendre qu'il est loisible aux instituteurs de ne pas tenir compte, en pratique, de certaines parties de la loi. Si, pour appliquer cette loi d'une façon plus conforme aux idées catholiques, ils l'enfreignent ou s'en écartent, même légèrement, nous ne voyons pas qu'ils puissent assermenter la formule sans se parjurer.

Nous croyons en toute sincérité que cette proposition est exacte.

Le sens de ce que nous avons écrit à ce sujet, aussi bien que le sens des paroles du *Mouvement Catholique*, ne different point de cette proposition.

NOS EVEQUES

Les vénérables évêques de la province ecclésiastique de St-Boniface, réunis à Calgary sous la présidence de Mgr. L'Archevêque se sont beaucoup occupés du plan de M. l'abbé J. B. Morin pour le rapatriement des Canadiens-Français des Etats-Unis.

Ils ont aussi traité la question des écoles du Manitoba et du Nord-Ouest.

La question des Métis et surtout l'établissement de la Colonie de St-Paul des Cris, sur les bords de la Saskatchewan, branche nord, ont été l'objet de la sollicitude toute paternelle des vénérables prélats.

Ils s'agit aussi de faire venir d'Europe des missionnaires qui s'occuperaient des Galiciens catholiques.

RAPPORT

Des Fetes en l'Honneur du Quatrieme Anniversaire du Sacre de Sa Grandeur Mgr L'Archeveque de Saint-Boniface

VENDREDI

Vendredi dernier, à 4 hrs p. m., l'école paroissiale de l'Immaculée Conception, Winnipeg, a présenté ses hommages à Sa Grandeur. Il y eut présentation d'adresse, déclamations, chants et musique. Mgr L'Archevêque a chaleusement remercié les RR. Sœurs et les enfants de l'école pour leurs témoignages d'estime et d'affection.

DIMANCHE

Dimanche, à 7½ p. m., Mgr L'Archevêque visitait le Couvent des Révérendes Sœurs des SS. NN. de Jésus et Marie, à Saint-Boniface. Cette réception avait un caractère privé. Voici le joli programme exécuté par les élèves :

Entrée—Duo de piano : The Mailcoach, M. Lecocq.
Delles Laura Gosselin et Philomène Guay.
Chœur : Les bruits du soir... Max Lakange
Scène patriotique : L'Alsace-Lorraine et la statue de Jeanne d'Arc.

PERSONNAGES

La France........ Delle Juliette Chénier
La Lorraine........ Delle Elisa Charlet
L'Alsace........ Delle Marie-Louise Couture
Jeanne d'Arc........ Delle Itha Bédard
Une voix dans le lointain...... Delle Annette Bertrand.

Piano Solo : Tarentelle........ A. Pieczonka
Delle Antoinette Mondor
Recitation : Guilty or not guilty
Delle Elisa Charlet
Chœur : Le Te Deum des oiseaux.........G. Meugé.
Saynète : La fête du jour
1er Chant : Delles Marie Betournay et Bernadette Buron.
2ième Chant : Delles Eva Couture et Anna Senez.
3ième Chant : Delles Albertine Auger.
Adresse : Delle Etiennette Prendergast.
Bouquet : présenté par Delle Cecile Damour.
Sortie : Duo : Qui va là.......J. B Stockton
Delles Laura Gosselin et Jeanne Maillard.

Après l'exécution de ce beau programme, Mgr Lanvevin se leva et remercia cordialement les élèves et les maîtresses de la réception qu'elles venaient de lui faire. Sa Grandeur fit un éloge mérité des directrices de la maison, dont le dévouement va de pair avec l'expérience dans l'enseignement. Mgr se déclara heureux et fier de nos maisons d'éducation qui répandent dans ce pays une instruction et une formation si chrétiennes.

LUNDI

Lundi dernier à 2 heures p. m., Mgr l'Archevêque reçevait dans ses salons les enfants de l'Académie Provencher. Les Révérendes Sœurs avaient bien préparé leurs jeunes élèves qui ont récité avec beaucoup de grâce une jolie adresse, des déclamations adaptées, etc... La partie musicale a aussi été soignée. Mgr Langevin leur a présenté ses félicitations ainsi qu'à leurs dévouées maîtresses et les a chaleureusement remercié des témoignages d'affection filiale dont ils venaient de faire preuve. En souvenir de cette fête Monseigneur a distribué des images à tous les élèves ; gracieuseté dont ils ont été très heureux et dont ils se souviendront longtemps.

AU COLLEGE

Les élèves du collège, en célébrant la fête de Monseigneur ont touché la note juste des temps présents. Retracer le tableau de la grande lutte des catholiques allemands pendant ce siècle, tel a été leur objet. Ils se sont acquittés de leur tâche avec une distinction et une grâce que Monseigneur a justement signalées en félicitant cordialement les jeunes orateurs.

Bismarck, vainqueur de la France, ambitionnait d'élever l'Allemagne au dessus de toutes les puissances de l'Europe. Pour réaliser ce grand dessein, le chancelier de fer rêvait l'unification de toutes les nationalités, de toutes les religions du vaste empire allemand. Mais, dans une étroite utopie, il voulut tout unifier, en germanisant toutes les races, en protestantisant toutes les croyances ; pensant voir dans le catholicisme un obstacle à ses idées de progrès, il voulut l'écraser.

Mais nos coreligionnaires, convaincus qu'ils pouvaient être tout ensemble bons allemands et bons catholiques, s'unirent pour opposer une résistance héroïque.

Leurs grands chefs laïques : Mallinckrodt, Windthorst, Janssen, gloires de l'Allemagne, gloires du catholicisme, montrèrent qu'ils pouvaient à la fois bien servir et le pape et l'empereur.

Oh ! si les catholiques étaient toujours bien compris, ils ne seraient pas si souvent persécutés !

La lutte en Allemagne fut longue et pénible, mais enfin, le triomphe vint couronner les efforts des catholiques.

Nous félicitons nos jeunes amis les académiciens du collège de nous avoir si bien tracé le tableau de ces combats. Oui, nous les fécilititons et nous les remercions chaleureusement.

Comme notre Archevêque l'a dit avec tant d'éloquence, cette séance nous a vivement intéressés et édifiés. Nous avons joui dans nos plus hautes facultés ; dans notre intelligence et dans notre cœur de catholiques, nous avons goûté un de ces plaisirs élevés qui laissent après eux dans nos âmes un surcroît de force et de courage pour les bons combats de la vie.

Nous disons aux Révérends Pères qui ont la direction du collège : grâce à vous l'avenir est pour nous rassurant, "puisque vous nous formez des jeunes gens au cœur si ardent et si plein d'énergie :"

Quum tales animos juvenum et tam certa tulistis Pectora.

Cette séance littéraire avait tout l'intérêt dramatique des plus belles tragédies. Nos jeunes orateurs ont dû s'en apercevoir par le silence et l'attention soutenue de l'auditoire, par les fréquents applaudissements qui sont venus toujours à propos souligner leurs plus beaux passages. La salle était comble et l'assistance tout entière a montré une discrétion pleine d'intelligence et de bon goût.

Sa Grandeur Mgr L'Archevêque, entouré d'un clergé nombreux, fit son entrée dans la salle à huit heures et fut salué par le Chœur des Elèves en un chant en latin. Le Président lut une adresse de bienvenue, puis commença l'histoire du Kulturkampf. Dans un beau travail, M. R. Lagimodière fit à grands traits la revue des événements qui procédèrent l'année 1871 et résuma les lois persécutrices, dites lois de Mai, présentées par Bismark an Reichstag. Cet essai peignait la situation pénible des catholiques à l'époque de la formation du Centre. Vint ensuite une scène dramatique intitulée "*Le Départ en Exil*. Ce morceau, composé par M. Alfred Bernier, est d'une valeur réelle par la forme et par le fond ; il représente Mgr Melchers, archevêque de Cologne, partant pour l'exil et faisant ses adieux au Chancelier de fer en lui prédisant les éclatants revers qui l'ont accablé dans la suite. M. A. Bellavance représentait Mgr Melchers, M A Bernier figurait un prêtre accompagnant l'évêque en exil et M. J. Lajoie faisait le rôle de Bismarck. Ils se sont tous trois acquittés de leurs rôles avec succès.

Cet scène fut suivie de deux excellents essais, l'un en français par M. J. Arpin, et l'autre en anglais, par M. J. Arsenault. Ces travaux montrent les Catholiques se réveillant sous la persécution, se comptant et s'organisant pour la lutte.

Un débat de grand intérêt, entre MM. J. Lajoie, L. Laliberté et J. Prud'homme représenta trois hommes politiques catholiques d'Allemagne en 1871, discutant sur l'opportunité d'un Centre.

"Lequel a le plus mérité des catholiques allemands, Mallinckrotd ou Wintdhorst"? tel a été le sujet d'un magnifique dialogue, dû à la plume de M. F. Lachance. M. G. Bélanger y soutenai la supériorité de Mallinckrotd, M. F. Lachance défendait la Petite Excellence. La conclusion du dialogue proclama Wintdhorst supérieur à Mallinckrotd. Notons une agréable composition par M. J. Magnan, sur le caractère intime de Windhorst.

Nous avons aussi beaucoup admiré une poésie de M. Albert Dubuc, sur Bismarck.

Pour terminer, M. A. Bellavance fit avec bonheur un discours-conclusion, résumant cette grandiose épopée qui s'appelle la résistance des catholiques allemands.

Tous ces morceaux ont été écrits avec une élévation d'idées et de sentiments remarquables pour cet âge et en une littérature excellente. Plusieurs des jeunes académiciens montrent déjà dans leur style une manière à eux d'écrire, une tournure personnelle, quelque chose comme un reflet de leur tempérament.

La partie musicale, sous la direction du R. P. Vandandaigue, a aussi été splendide. Nous avons surtout remarqué "La Semaine," par M. A. Beaupré, et "Le Forgeron" par MM. A. et J.-B. Tremblay. Nous avons entendu quatre chœurs, tous en langue différente : latin, français, anglais, grec.

Le chant grec est une ode saphique composée par le R. P. Bourgeois, du collège. Les chœurs sont bien entraînés et sont très dociles au baton du chef de musique ; ajoutons que M. Alexandre Bertrand a présidé au piano avec beaucoup d'habileté.

Après la séance Monseigneur se leva, salué par les applaudissements de tout l'auditoire désireux d'entendre sa parole. Il avait devant lui les principaux membres de son clergé, l'élite de la société de Saint-Boniface et cette jeune et si chère partie de son troupeau : les élèves du collège.

Sa Grandeur s'adressa à tous, mais surtout à ces derniers.

Ses paroles toujours intéressantes, souvent émues, s'élevèrent parfois jusqu'à un pathétique saisissant.

Nous pouvons citer le passage suivant, à peu près textuel : Oui, mes chers enfants, en vous écoutant j'ai éprouvé beaucoup de plaisir, mais parfois en même temps, j'ai ressenti de la souffrance. Il me faisait plaisir d'entendre les beaux sentiments que vous avez si bien exprimés, puis, me rappelant combien il était rare de trouver dans la vie pratique cet amour de la religion poussé jusqu'au désintéressement, jusqu'au sacrifice, je souffrais. Oui, mon cœur agonisait de peines en songeant aux difficultés que nous rencontrons et à la facilité que nous aurions si tous les cœurs avaient les sentiments si généreux et si purs que vous avez montrés ce soir. Alors, intérieurement j'ai prié pour vous ; j'ai demandé à Dieu avec ferveur de vouloir bien vous conserver dans ces heureuses dispositions. Oh, si vous pouviez grandir sans perdre cette virginité de foi et de patriotisme qui fait les grandes âmes ; plus tard vous seriez dans le clergé ou dans les professions libérales des hommes semblables à ces héros catholiques dont vous nous avez tracé les portraits avec tant d'amour et de fidélité.

Vous nous avez dit que la force des catholiques allemands consistait dans l'union. Puissions-nous à leur exemple nous unir, si nous avions dix hommes unis et résolus à dévouer tous leurs talents, toutes leurs énergies à la sainte cause de la religion ; que dis-je, si nous avions seulement cinq hommes d'élite dans ces dispositions, nous serions forts, nous serions invincibles. Ces cinq hommes formeraient un coin de fer qui pénétrerait dans les rangs de nos ennemis. Il faudrait compter avec eux.

Après la vibrante allocution de Monseigneur, qui augmenta en nous le bon effet produit par la séance littéraire, nous sommes sortis de la salle charmés et réconfortés, aimant avec une nouvelle ardeur ces deux choses sacrées : la religion et la patrie.

Telle a été la séance offerte par le collège à Mgr Langevin. Nous lui avons consacré beaucoup d'espace à cause de son caractère exceptionnel et du discours magistral qu'elle provoqua de la part de Sa Grandeur.

MARDI

A 9½ hrs a. m., il y a eu grand'messe pontificale à la cathédrale. On avait décoré l'église avec goût ; les couleurs pontificales ornaient le baldaquin qui surmonte le trône. Le sanctuaire était rempli de religieux et prêtres séculiers venus de toutes les parties du diocèse ; dans la nef, les fidèles étaient nombreux. Sa Grandeur chanta la messe, assisté de diacre et sous diacre.

Le sermon de circonstance fut donné par Dom Benoît. L'éminent religieux montra dans l'évêque le Docteur, l'Epoux et le Roi de l'Eglise : Docteur pour enseigner, Epoux pour sanctifier, Roi pour gouverner. Dom Benoît a développé sa thèse avec cette élévation et cette clarté qui ne l'abandonnent jamais. Il a tracé le devoir des fidèles à l'égard de l'évêque : ils lui doivent, foi, confiance et amour, ils doivent être en parfaite communion avec lui.

Le soir à 8 hrs, il y a eu réception à l'Académie Ste-Marie. Cette réception a été privée. On nous dit que les élèves se sont très bien acquittées de leur tâche : adresses, déclamations, musique ont été interprétées avec une grâce et un ton parfaits. Ce succès fait honneur aux élèves, en même temps qu'il témoigne du dévouement et de l'habileté de leurs dignes maîtresses, les RR SS. des SS. NN. de Jésus et Marie. Monseigneur Langevin a répondu en termes émus et a vivement remercié et félicité les maîtresses et leurs élèves.

LE CATHOLICISME AUX ETATS-UNIS

D'après le *Hoffman's Catholic Directory*, qui vient d'être publié par M. H. Wiltzing & Cie, de Milwaukee, il y aurait aux Etats-Unis, 12 archevêques, quatre-vingts évêques, 2756 religieux, et 8383 prêtres séculiers, formant un clergé total de 11119. Il y aurait 6036 églises avec prêtres résidents outre 3766 missions donnant un nombre total d'églises de 10002, sans compter les chapelles qui sont au nombre de 1569.

Il y aurait 11 universités et 32 collèges d'enseignement professionnel et 70 séminaires, les premiers avec 2426 élèves, et les seconds avec 2518 élèves.

Il y aurait en outre 191 collèges de garçons, 655 académies de filles, et 3581 paroisses ayant des écoles. Tout cela donnerait 815063 élèves.

Il y aurait aussi 251 orphelinats avec un nombre total d'orphelins de 35030.

Les autres institutions de bienfaisance seraient au nombre de 554.

Le total des enfants dans les institutions catholiques serait de 956784.

Enfin la population catholique totale des Etats-Unis serait d'environ 9,907,412.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Le Très R. P. Allard V. G., est retenu par la maladie dans la province de Québec. Il reviendra bientôt prendre la direction de l'école-pension du Portage-du-Rat, fondée par le R. P. Cahill qui continuera à s'y intéresser comme par le passé.

Le 17 mars, le R. P. Drummond S. J., a donné une magnifique conférence sur "quelques traits du caractère irlandais." Devant un auditoire nombreux et attentif, le révérend père a maintenu sa réputation de conférencier éminent.

La Havane—Mgr Chapelle, représentant ou délégué du Saint-Père a refusé de reconnaître les sœurs américaines du Sacré-Cœur et a ordonné à 5 d'entre elles de retourner aux Etats-Unis d'où elles étaient venues au mois de novembre dernier.

Vienne, Autriche—A Bohrau, dans la basse Autriche, un incendie a détruit la maisonnette où était né le 31 mars 1732, l'immortel compositeur Jos. Haydn.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—On a trouvé un lingot d'or valant $1.400.00, au Klondyke.

—Il y a réunion du conseil de l'Université demain à 4 heures.

—On exporte en ce moment beaucoup de blé du Manitoba en Australie.

—Sousa, le célèbre chef d'orchestre Américain sera à Winnipeg avec sa troupe, le 30 et 31 mars.

—Le nouvel hôtel Manitoba aura probablement cinq étages. Un architecte de Winnipeg achève de terminer les plans.

—L'éxécutif de l'Exposition provinciale s'est rendu ce matin aux bureaux de M. Greenway, pour solliciter un octroi du gouvernement.

—On attend une forte immigration au cours du printemps. Jeudi, 400 immigrants sont arrivés à Winnipeg dans des trains spéciaux.

—Nous recevons une correspondance politique intitulée: Guenilles Royales de toutes couleurs." L'auteur ne nous donnant pas son nom, nous regrettons de ne pouvoir la publier.

—Mademoiselle M. L. Côté de Montreal, sœur de M. J. B. Côté de Saint-Boniface, était de passage en cette ville dimanche dernier. Elle est partie lundi dernier pour La Rochelle, chez son frère M. Rodolphe Côté.

—M. M. Clark Bros et Hughes, Winnipeg, viennent de se former en compagnie comme entrepreneurs de pompes funèbres; ils ont une longue expérience dans cette branche; 507 rue Principale vis-à-vis l'Hôtel-de-Ville.

—Mademoiselle Louisa Jérome, fille de M. Martin Jérome, est décédée à Winnipeg il y a quelques jours à l'âge de 17 ans. Les funérailles ont eu lieu à St-Malo. Nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos condoléances.

—Au "Bazar" l'établissement de M. M. J. B. Leclerc et Cie, avenue Taché, Saint-Boniface, vous trouverez toutes sortes d'aiguilles à moulins à coudre "New Raymond" "Domestics" "Singer," etc. Fil de tous numéros, livres de prieres et chapelets.

—G. Lamprecht, se retiré trésorier de la municipalité de Rhineland s'est suicidé vendredi dernier en se déchargeant un pistolet dans la tête. Il y avait pour $3 700 de défalcation dans ses livres. Un mandat d'arrestation venait d'être émis contre lui quand il s'est ôté la vie.

—Des 4,000 Doukhobors arrivés dans la province, il en reste encore environ 1,900 à placer. De ces 1900, 1500 sont à Selkirk et 500 à Winnipeg. D'ici à quelques semaines les nouveaux colons seront tous établis. Leurs habitations et villages ressemblent à ceux des Mennonites.

—Les gagnants dans le tirage ouvert par la "Royal Crown Soap" pour la semaine finissant le 16 mars sont les suivants: Mde G. J. Tims, 411 Henry Av., Mde Theo. Rosset, St-Claude, Man., Mde Chs. Nivine, Prince Albert, N. W. T. La "Royal Crown Soap Co.," va continuer ce tirage, livrant trois machines par semaine jusqu'à avis contraire.

—Un bien triste accident est arrivé samedi dernier entre Starbuck et Fannystelle. Vers 8 heures du soir M. Henri Guilbault partait de Starbuck pour se rendre chez lui, à Fannystelle après une absence de deux mois. A peine était-il parti qu'une tempête de neige s'éleva. On sait ce qu'est le brouillard dans la prairie. Les chevaux perdirent leur chemin. On les trouva le lendemain matin près d'un meulon de foin, au milieu de la prairie. M. Guilbault n'a pas encore été retrouvé malgré les recherches faites. M. Guilbault aura sans doute été enseveli sous la neige.

—Le *Free Press* a publié jeudi dernier un numéro spécial contenant 55 gravures, représentant, en autres choses: Les bâtisses du Parlement à Ottawa, l'intérieur de la Salle du Sénat, l'intérieur de la Chambre des Communes, le chef du gouvernement, le chef de l'opposition, les bâtisses du Parlement Provincial à Winnipeg, le Gouverneur Patterson les membres du cabinet Greenway et les députés de l'assemblée législative.

—A l'occasion de la fête de St. Joseph, patron du collège de Saint-Boniface, il y a eu des concours de hockey très intéressants. Nous recevons à propos de ces concours un rapport détaillé que nous regrettons de ne pouvoir publier faute d'espace. Les noms des joueurs sont: Rouges—MM. J. L'Evêque, capitaine; A. Paré. D. Collin, F. Lachance, E. Bélanger. F. Chénier, R. Lagimodière. Blancs—MM. R. Chénier, capitaine; E. Guertin, J. Clarke, J. Lord, E. Migneault, J. Guertin.

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propres qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge de six ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pourront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1.00.
Literie $0.50.

Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

LES PETITES ANNONCES

Telles que

MAISON A LOUER,
EMPLOI DEMANDÉ,
SITUATION VACANTE,
TROUVÉ,
PERDU,
PROPRIÉTÉ A VENDRE
A VENDRE,

Seront insérées dans LE MANITOBA à raison de 25 cents pour 6 lignes.

AVIS

Toutes communications concernant la rédaction du journal devront être adressées à

JOSEPH BERNIER, DIRECTEUR

Toute communication concernant des travaux d'imprimerie, ou les annonces dans le journal, devra dorénavant être adressée à MM. BÉRUBÉ & CIE, à qui devront aussi se faire les remises pour souscriptions au journal.

MUNICIPALITE DE MONTCALM.

AVIS

Est par les présentes donné que le rôle d'évaluation de l'année 1898 a été adopté pour l'année 1899, et que le Conseil siègera en Cour de Revision pour entendre les plaintes qui pourraient être faites contre le dit rôle d'évaluation, mardi, le 2me jour de mai 1899, à la Salle Municipale, Letellier, à dix heures A. M.

Que le dit rôle peut être vu et examiné au bureau du Secrétaire-trésorier par tout contribuable qui le désirera.

Que les plaintes contre le dit rôle, s'il y en a, seront reçues par le soussigné jusqu'au 21me jour d'avril 1899.

Donné à Saint-Jean-Baptiste, en mon bureau, sous ma signature, ce 14me jour du mois de mars 1899.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trés., Mun de Montcalm.

18-21

MUNICIPALITE RURALE DE TACHE

AVIS est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité de Taché a adopté le Rôle d'Evaluation de 1898, comme le Rôle d'Evaluation de 1899, et que le Conseil se formera en Cour de Revision, le 4me jour d'avril A.D. 1899, à 10 heures a.m., à la salle municipale, Lorette, pour entendre les plaintes qui pourront être formulées contre le dit Rôle d'Evaluation.

Daté à Lorette, ce 26me jour de février A D. 1899.

WM. LAGIMODIÈRE,
Sec. Trésorier

16-17-18

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie ayant pour but de promouvoir et stimuler le commerce entre le marchand et le consommateur, ou celui qui commerce avec lui, pour la réduction de plans et systèmes nécessaires, à telles fins, pour s'en assurer les droits de propriété, pour les vendre et acheter, pour annoncer et solliciter, ainsi que pour toutes ou les affaires nécessaires ou utiles à l'obtention de telles fins.

McNEIL, McNEIL & TERNAN,
Solliciteurs des Requérants.

Daté à Halifax, N. E., le 22me jour de février 1899. 22-3 9i

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Saskatchewan Railway & Mining Co.," pour l'autorisation de commencer la construction des lignes d'embranchement avant la construction de la ligne principale, et à telle jonction ou croisement de la ligne principale par d'autres chemins de fer, que le Gouverneur-Général en conseil approuvera; aussi pour l'autorisation d'étendre leur ligne de Humbolt, dans la direction de l'est à n'importe quel point sur les lignes de chemins de fer du Pacifique Canadien, Great North West Central ou The Lake Manitoba Railway and Canal Co., approuvé par le Gouverneur-Général en conseil, et dans la direction de l'ouest, de Battleford aux Montagnes Rocheuses

Toronto 28 janvier 1899. 1-2 9i

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada par la Compagnie "The Northern Pacific & Manitoba Railway Company," pour un acte amendant le chapitre 58 (52 Victoria), ayant rapport à l'incorporation de la dite compagnie: pour étendre le temps afin de compléter les lignes et extensions autorisées par le dit acte, et par les actes y-exposés et confirmés, avec le droit de construire les susdites par sections, et pour d'autres fins.

Daté ce 6me jour de février A D. 1899.

EWART, FISHER & WILSON,
15 2 9i Solliciteurs des Requérants.

AVIS.

Avis est, par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte incorporant *The Canadian Mortgage and Investment Corporation*, pour diverses fins, parmi lesquelles: Pour transiger les affaires d'une compagnie de prêts et d'épargnes, avec tous les pouvoirs nécessaires et inherents à telle compagnie, et pour faire l'acquisition et se charger de l'actif et des affaires des compagnies suivantes: *The Canada Permanent Loan and Savings Company, The Freehold Loan and Savings Company, The London and Ontario Investment Company (Limited), et The Western Canada Loan and Savings Company*, respectivement, ou d'aucune de ces compagnies, et de telles autres compagnies de même nature et qui pourraient consentir à entrer dans de tels arrangements; et pour donner à ces corporations et à ces parties les pouvoirs nécessaires pour faire tous les arrangements nécessaires aux fins susdites.

THOMAS G. BLACKSTOCK,
Pour les Requérants.

Daté à Toronto, ce 26me jour de janvier, 1899. 1-2 9i

AVIS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un acte donnant pouvoir à la "London & Canadian Loan & Agency Company (Limited)," à la "The Canada Landed & National Investment Company (Limited)," et à la "The Building & Loan Association," respectivement, ou à quelqu'une de ces compagnies et à telle autre compagnie ou à telles autres compagnies incorporées aux mêmes fins, qui pourraient s'entendre à cet effet, de prendre et de faire tous les arrangements nécessaires pour s'amalgamer en une seule compagnie ou corporation, et de prendre des dispositions pour la vente et l'achat de leurs actifs entre elles, de manière à pouvoir effectuer cette amalgamation; et à ces fins, de procéder à la consolidation des Actes d'incorporation des dites trois compagnies et pour toutes autres fins, elles, ou pourvoyant à donner à la nouvelle compagnie ou à la compagnie consolidée, le pouvoir de fonctionner en vertu de la charte de leurs dites trois compagnies et conférant à la nouvelle compagnie ou à la compagnie consolidée, tous les pouvoirs nécessaires à l'émission d'un nouveau fonds-action et pour toutes autres fins nécessaires au parfait accomplissement de telle amalgamation de telle manière qu'il pourra être convenu entre telle ou telles compagnies et pour transiger les affaires de la dite compagnie amalgamée en vertu des dites chartes, ou d'aucune d'entre elles, ainsi amendées et pour donner le pouvoir aux dites trois compagnies, ou aucune d'elles, ou à la compagnie amalgamée, d'émettre des actions acquittées, en partie acquittées en égard aux montants payés sur le capital-action souscrit des dites trois compagnies, ou d'aucune compagnie entrant dans la combinaison comme susdit, et pour canceller tout capital-action et pour émettre un nouveau capital-action ou, si nécessaire, pour incorporer une compagnie avec les pouvoirs nécessaires pour transiger les affaires d'une compagnie de prêt et d'épargnes et tous pouvoirs inhérents à telle compagnie de prêt et d'épargnes, pour acquérir l'actif et se charger des affaires des dites trois compagnies, ou d'aucune d'elles et de toutes autres compagnies qui pourraient consentir à telle transaction.

Daté à Toronto, le 9 mars 1899.

HOSKIN, OGDEN & HOSKIN,
23, rue Toronto, Toronto,
Procureurs pour la "The Canada Landed and National Investment Company (Limited)

ARNOLDI & JOHNSTON,
103, rue Bay, Toronto,
Procureurs pour la "The London & Canadian Loan & Agency Company (Limited)

CASSELS & STANDISH,
15, rue Toronto, Toronto,
Procureurs pour la "The Building & Loan Association. 15-3 9i

AVIS.

Demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Manitoba and South-Eastern Railway Company," pour un acte autorisant la compagnie à se joindre à la "Canadian Northern Railway Company," sur des termes et conditions mutuellement acceptés, et pourvoyant à l'effet et mise en force de cette union.

BLAKE, LASH & CASSELS,
Solliciteurs des Requérants.

Daté le 25ème jour de janvier, 1899.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, par la "Dominion of Canada Guarantee and Accident Insurance Company," pour un acte destiné à amender l'acte d'incorporation de la compagnie, à l'effet de permettre à la dite compagnie de transiger des affaires d'assurance contre la maladie et pour d'autres fins

Daté à Toronto, ce 26e jour de janvier 1899.

BEATTY, BLACKSTOCK, NESBITT, CHADWICK & RIDDELL,
1-2 9i Solliciteurs des Requérants.

The Lake Manitoba Railway & Canal Co.

Allant nord

Lisez en descendant. Lisez en montant.

2nde Classe Mixte. No. 1 Lundi. Ven.	STATIONS.	2nde Classe Mixte No. 2 Mardi. Samedi.
10 40	....Portage la Prairie......	16 30
11 10	.........Macdonald..........	15 55
11 30	........Westbourne........	15 30
11 57	.........Woodside.	15 00
12 25	........Gladstone..........	14 35
d13 05	..Gladstone Junction...	a14 10
13 31	...........Ogilvie..........	13 42
14 00	...........Plumas..........	13 20
14 41	..........Glenella..........	12 30
15 15	..........Glencairn..........	12 05
15 51	.........McCreary.........	11 26
16 25	...........Laurier..........	10 51
16 50	..........Makinak..........	10 25
17 20	........Ochre River........	10 00
a18 00 / d19 30	.........Dauphin..........	d 9 15 / a 7 45
20 02	........Valley River.......	7 13
20 25	............Sifton............	6 50
20 30	......Sifton Junction.....	6 45
20 58	.........Fork River........	6 10
a21 35	......Winnepegosis.......	d 5 30

Ecrivez à propos des homesteads gratuits dans le district de la rivière Swan, venant d'être ouverts à la culture et voisin, du fameux district Dauphin.

D. B. HANNA, Surintendant.

étranger le remplace. Enfin certains trayeurs habiles savent rendre la sortie du lait agréable à la vache, tandis que d'antre la gênent et quelquefois lui font mal Ainsi dans une exploitation, c'était encore les trois vaches traites par le cocher, le jardinier et le domestique, qui avaient l'habitude de perdre leur lait.

DE PAR LE MONDE

Le Sénat français s'est choisi un président pour remplacer M. Loubet élu au poste de président de la République.

L'ex-ministre Fallière a obtenu 151 votes et l'ex-ministre Constans 85.

Une forte tension existe entre le Quirinal et le Vatican, et a été provoquée par la question de la représentation du pape à la conférence du désarmement.

A la messe qui a eu lieu tout récemment à Rome à l'occasion de la mort de feu le président Faure, le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat au Vatican, a refusé délibérément et d'une façon bien visible de rendre le salut du ministre des affaires étrangères, le sénateur Canavaro. Les tentatives faites par la Russie et la Hollande pour régler l'affaire ont rencontré un refus obstiné de l'Italie d'envoyer un délégué à la conférence si le Pape s'y trouve représenté. Comme le Pape sera représenté à cette conférence, il se trouve que l'empereur de Russie donne un rude soufflet au roi Humbert et à son cabinet.

Voici comment se répartit, au point de vue des croyances religieuses, la population de la France qui, au dernier recensement, comptait 38,517,975 habitants :

Catholiques.........	36,500,000
Protestants.........	600,000
Israélittes............	50,000

Quoique la santé de Sa Sainteté soit rétablie au point de ne plus justifier la publication de bulletins, dans l'entourage du vénérable pontife, on est fort alarmé au sujet de sa condition.

Un des prélats de son intimité disait, il y a quelques jours : "Il est avéré que la tumeur dont on a fait l'ablation récemment était d'un caractère cancéreux."

Beaucoup de personnes, surtout parmi celles qui sont en situation de savoir la vérité sur toute l'affaire, considèrent l'excessive et étonnante vitalité dont le Saint-Père a fait preuve, depuis sa dernière maladie, comme le dernier jet ce flammes de la chandelle qui s'éteint.

Anvers — "L'Orchestre" annonce que Léopold II, roi des Belges, abdiquera après le vote des chambres pour l'annexion de l'état libre du Congo comme colonie belge.

Le journal ajoute que de grands préparatifs se font à Beaulieu sur la mer Méditerranée, où Léopold se retirerait pour finir ses jours.

Mgr Ireland a expliqué dans une entrevue son attitude vis-à-vis de "l'Heckerisme" et dans la guerre hispano-américaine.

Il avait prédit que les idées du Père Hecker seraient mal interprétées et c'est ce qui est arrivé. Il proteste énergiquement contre la fausse accusation de ceux qui le représentent comme un ennemi des ordres religieux. Mais il s'oppose aux empiètements du clergé régulier sur le clergé séculier.

"Quand à la guerre avant qu'elle ne fut déclarée, il était partisan de l'Espagne, mais quand les hostilités ont commencé, il a tout oublié, excepté qu'il était citoyen américain et oint pour chérir et servir son pays."

La moitié d'un bloc a été détruit par incendie à Port Dawson, Alaska, le 13 février dernier.

Les pertes sont évaluées à $50,000.

Le gouvernement canadien vient de constituer en commission l'hon. M. Laird, l'hon. M. J. H. Ross, du gouvérnement des Territoires, et M. J. J. Mackenna pour négocier un traité avec les Indiens du district d'Athabasca et des régions environnantes.

Les commissaires partiront d'Edmonton, le 24 mai, pour aller remplir leur mission et se rendront jusqu'au grand lac des Esclaves.

La liberté s'achète chèrement, même par ceux qui la gagnent pour les autres. La campagne de Cuba a coûté aux Américains, 18 marins, 329 soldats tués les armes à la main, et 5,277 emportés par la maladie.

Il est fort douteux que les Cubains puissent iamais rembourser aux Américains le prix de leur émancipation. Ils ne peuvent donc plus fonder leur espérances d'autonomie que sur la générosité de l'oncle Sam. Et leurs espérances ne dareront probablement pas longtemps.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 21 Mars 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb............	0 16	à 0 18
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 15
Fromage........................	0 09	à 0 10
Œufs frais, la doz............	0 00	à 0 25
Œufs en boites, la doz	0 16	à 0 18
Patates, le minot...............	0 35	à 0 45
Navets, le minot...............	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot.............	0 40	à 0 45
Panais, la lb....................	0 02	à 0 00
Betterave, le minot.............	0 30	à 0 40
Oignons, le minot..............	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb.......................	0 00	à 0 12
Canards, par lb.	0 09	à 0 12
Dindes, par lb..................	0 10	à 0 12
Poulets, par lb..................	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb.	0 05	à 0 06
Mouton, par lb.................	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb...........	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb...............	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb...................	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot.............	0 00	à 0 54
Avoine, par minot..............	0 00	à 0 32
Orge "	0 23	à 0 30
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process...		1 85
" Strong Baker........		1 65
" Manitoba Baker.....		1 40
" Imperial Baker.....		1 10
" Superieure XXXX		95
" Nestor		80
Gru, la tonne..................		13 00
Son, "		11 00
BOIS ET CHARBON.		
Tremble..........................	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur....................	8 50 à	8 50
Charbon mou....................	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual..	6 00 à	6 00
Foin pressé, par tonne......	7 00 à	7 50

A Propos d'Agriculture

La perte de lait chez les vaches

Dans les étables de vaches laitières, il n'est pas rare de remarquer des vaches dont le pis laisse écouler le lait ; le dommage qui en résulte est plus ou moins important. Les causes de cet accident sont, suivant "l'Agriculture Nationale," de natures différentes. Le plus souvent on arrive à supprimer le mal quand on remonte à sa source. Lorsque l'écoulement du lait se manifeste dans une forte proportion, le remède, bien qu'il existe, n'est pas cependant connu de tous les cultivateurs. Quelques conseils de ceux qui ont combattu le mal avec succès pourront être utiles à tous ceux qui ne connaissent d'autres moyens que le tarissement des vaches pour les engraisser ensuite et les livrer au boucher.

L'apparition de cet accident est incontablement plus rare, toute chose égale d'ailleurs, chez les vaches qui nourrissent leurs veaux et particulièrement si ces derniers vivent avec elles ou bien sont laissés souvent en leur compagnie.

Il se remarque aussi plus rarement dans tous les modes de traitement où, durant leur période de lactation, les vaches nourrissent deux ou plusieurs veaux, ou bien quand, pour nourrir les veaux de tout un troupeau, on n'emploie qu'un certain nombre de bêtes.

On constate, au contraire, le phénomène plus souvent chez les vaches qui, séparées de leurs veaux à cause de la vente du lait ou de la fabrication du beurre, sont traites à la main. Là où toutes les vaches sont traites et où on pratique l'allaitement artificiel des veaux et particulièrement où les vaches produisent de fortes quantités de lait, on voit le nombre de celles qui perdent leur lait augmenter d'une façon désagréable.

Comme remède on peu pratiquer la traite trois fois par jour, mais cela ne se fait pas toujours, quoi qu'une bonne vache paye bien de semblables soins, du moment q'u'on lui fournit de quoi soutenir sa production laitière.

Avec un peu de réflexion et d'attention, on peut découvrir la cause du mal, laquelle échappe facilement à un examen superficiel.

Sur quoi la vache est-elle couchée ?

La laitière offre-t-elle une protection suffisante pour le pis ? Si la réponse ici est négative, ne serait-ce pas la pression du pis sur l'aire durcie, ou sur des pavés, la cause de leur prétendu défaut.

Autre question à considérer. La vache est-elle chaque fois traite à fond, jusqu'à la dernière goutte ?

Il y a des vaches qui, après avoir donné la plus grande partie de leur lait, en retiennent une portion, qu'elles laissent bientôt s'écouler, à la suite de caresses amicales ou d'attouchements légers sur le pis.

D'un autre côté, certaines vaches ont une préférence pour un membre du personnel chargé de la traite et ne donnent pas aussi facilement leur lait quand un

FEUILLETON DU *MANITOBA.*

FILLE ADOPTIVE

No 13

Ne montrait-elle pas, au contraire, par son indifférence à l'égard du comte, la noblesse de ses sentiments et la fière indépendance de son caractère. Une fille pauvre et sans nom qui repousse les avantages dont elle est privée par le motif loyal qu'elle n'aime pas l'homme qui les lui offre, n'est pas la première venue ; Antoinette en était d'autant plus certaine, qu'elle ne se dissimulait pas qu'à la place de Gardella, elle eut épousé cet homme, n'eut-elle éprouvé pour lui que de l'antipathie.

Elle se rendit auprès de Mme de Noirmont, au moment où cette dernière prenait congé de la tante et reçut son baiser d'adieu avec une froideur tellement évidente, que Mme Apettini, après le départ de la comtesse, lui en fit la remarque.

Quant à la comtesse, elle ne s'aperçut de rien, tant elle était préoccupée personnellement des questions sur lesquelles Apettini lui avait donné son avis dans un sens si opposé au sien. Ce qu'elle retint surtout et ce à quoi, elle était de plus sensible, ce fut d'être directement accusée par lui d'avoir favorisé, par son imprévoyance, les événements qui survenaient. De fait, elle ne pouvait s'empêcher de convenir qu'elle avait manqué de prudence en rapprochant ainsi son fils d'une jeune fille ; mais le mobile, en raison duquel cet acte d'imprévoyance avait été commis, aurait dû, pensait-elle, la préserver des malheurs qui lui troublaient maintenant le cœur et l'esprit. Elle n'ignorait pas qu'aucun lien de parenté réelle ne s'opposant au développement réciproque des sentiments des deux jeunes gens, rien ne les séparait à part la distance sociale que, par une autre imprudence, elle s'était complue à diminuer en faisant donner à l'orpheline une éducation qui la plaçait au niveau de Georges.

"La charité a décidément ses dangers," conclut-elle.

La possibilité de céder aux penchants de de son fils pour Gardella, ne lui semblait pas admissible et cependant si Gardella au lieu d'être la fille d'une mendiante, sans nom et sans fortune, eut été dans la situation de Zoé Rocresco ou simplement d'Antoinette de Phébade, elle eut trouvé qu'elle était bien la femme, telle qu'elle en souhaitait une à son fils, dans ses rêves les plus ambitieux.

Malheureusement, le mystère qui enveloppait l'identité de la jeune fille ne laissait même pas, hélas ! de place à un doute, et la comtesse, orgueilleuse, jusqu'à la mesquinerie, des privilèges de la naissance était prête à sacrifier l'avenir de son fils sans en ressentir une ombre de remords, plutôt que de faire une concession à ses préjugés. Elle aimait Gardella d'un autre sentiment que le sentiment maternel. Entre Georges et la jeune fille, il y avait cette différence, qu'elle eut donné sa vie pour le premier et qu'elle se fut scandalisée si, le cas échéant, Gardella eut hésité à lui faire un sacrifice analogue. Son affection pour cette dernière était faite d'exigence, tandis que son affection pour Georges était faite d'abnégation. Sa protégée l'aimait et elle, elle aimait son fils.

Toutes ces réflexions lui agitaient l'esprit lorsqu'elle rentra dans son appartement. Gardella, dont elle s'enquit dès son retour, était encore dehors De Georges, elle ne s'inquiéta pas, le supposant au cercle où il avait l'habitude de se rendre chaque après-midi.

Ennuyée de se trouver seule, elle hésita entre le désir de rejoindre Gardella au cimetière et de l'emmener faire une promenade au bois et le projet d'aller chez celles de ses amies qui recevaient ce jour-là. Elle prit ce dernier parti.

En quittant Gardella, Georges, trop ému pour se retrouver avec des indifferents, résolut de ne voir personne. Heureux et désespéré tout à la fois, il remonta dans son fiacre et se fit conduire tout droit devant lui.

"Allez où vous voudrez, avait-il dit au cocher, pourvu que vous me sortiez du bruit de Paris ; je ne veux revenir que ce soir vers sept heures. Si votre bête est fatiguée ou affamée, vous prendrez le temps de la nourrir et de la laisser reposer ; mais avant tout, sortons de Paris."

L'automédon, surpris de l'aubaine eut peur de s'engager vis-à-vis d'un client aussi original et fit prudemment quelques objections. Georges impatienté, tira un demi louis de son porte-monnaie :

"Voici pour vous tranquilliser, et ce soir, si je suis content de vous, je vous en donnerai le double."

Comme il paraissait calme et parfaitement raisonnable, le cocher se rassura et consentit à le prendre.

"C'est un pauvre diable, pensa-t-il, qui doit avoir quelque chagrin que sa visite, là, aura ravivé."

Tout en parlant, il jetait un regard vers le cimetière.

Libre dans le choix de l'itinéraire, il ne voulut pas voler son voyageur et le mena par le chemin le plus joli, à son avis, vers la plus proche des portes de la ville. Il gagna en peu de temps la porte de Montrouge et suvit la route qui conduit à Fontenay.

Entièrement absorbé par les souvenirs de son entrevue avec Gardella, Georges ne prêta aucune attention au trajet et sembla étonné lorsque le brave homme vint lui apprendre qu'ils étaient sur la butte de Fontenay, en face d'un ravissant panorama.

Un coup d'œil jeté sur la vallée de Sceaux permit à Georges de s'en convaincre. Aussi, après réflexion, commanda-t-il au cocher, puisqu'on était bien là, d'y rester jusqu'au moment du retour.

Il retomba bientôt dans le silence de sa pensée et reprit pour la centième fois, un à un, les incidents de son entretien avec Gardella, se réjouissant des choses opportunes qu'il lui avait dites, et regrettant de n'avoir pas eu la présence d'esprit de dire maintes autres choses qui lui venaient maintenant en foule à l'esprit. Par exemple de ne pas lui avoir rappelé la scène de la veille, les reproches outrageants que Mlle de Phébade et ses compagnes lui adressèrent en la qualifiant de fille sans nom, et démontré que sa proposition, si elle l'eut acceptée, la garantissait dans l'avenir contre de pareilles avanies.

Non, il n'avait rien objecté à son refus, refus qu'elle ne basait sur aucun motif plausible.

Qu'était-ce, en effet, que cet autre qu'elle prétendait aimer et qu'elle jurait en même, temps de n'épouser que sur le consentement d'un rival ?

Évidemment Gardella avait un secret et c'était ce secret qu'il aurait fallu lui arracher. Un homme intelligent eut réussi où il avait échoué.

Pendant qu'il se tourmentait ainsi, Gardella, plus heureuse que les élus, quittait à son tour le cimetière. Sa voiture n'avait pas changé de place. Le cocher fatigué d'attendre si longtemps, avait fini par s'endormir sur son siège.

Elle le réveilla doucement en lui frappant du doigt sur le bras.

L'homme s'étira d'abord sans façon mais apercevant la jeune fille, il reprit contenance.

"Rue Royale, dit Gardella en mettant le pied sur la marche du véhicule."

Le cocher referma la porte et fouetta sa bête qui, elle aussi, s'était endormie et, réveillée en sursaut, avait grande peine à démarrer.

Personne n'était de retour à l'arrivée de Gardella.

"Si ce n'est Madame la comtesse qui est rentrée et partie une seconde fois, dit la femme de chambre quand Gardella l'interrogea.

—Et monsieur Georges ?"

Sa voix trembla en adressant cette question, comme si le secret de leur rencontre se lisait sur son front.

"Monsieur est sorti de la maison à peu près en même temps que Mademoiselle, et n'a pas reparu."

Gardella s'enferma chez elle et aussitôt après s'être débarrassée de son chapeau et de son vêtement, elle se laissa tomber sur un fauteuil, s'y étendit mollement, renversa sa tête sur le dossier, ferma les yeux et s'abandonna, le sourire aux lèvres, à ses rêves.

"Il m'aime ! Il m'aime ! répétait-elle... il n'aimera jamais que moi..."

De plus en plus souriante, elle continua : "C'est bon d'être aimée !"

Elle ne songeait plus aux difficultés qui les séparaient. Le bonheur de l'heure présente couvrait d'un voile les tristesses que lui réservait l'avenir. Elle ne voulait pas les entrevoir, ni s'y arrêter.

"Il m'aime ! il m'aime !"

Ces mots revenaient sur ses lèvres comme le refrain d'un chant quelconque revient sur les lèvres du chanteur. On eut dit une mystérieuse obsession qui la poussait de force dans un monde d'enchantement, au delà du monde réel. Elle rêvait encore quand la voix de la comtesse vint bruyamment la rendre à la réalité.

"Tu as été là-bas ? lui demanda-t-elle.

—Oui, bonne amie," balbutia Gardella embarrassée et craignant de regarder en face son interlocutrice.

Le souvenir de l'indiscret qui avait surpris le baiser de Georges lui revint à la mémoire ; son trouble se doubla.

"Si c'était quelqu'un que je connais, pensait-elle, et s'il avait déjà parlé ?"

Son inquiétude fut si visible que Madame de Noirmont le remarqua et dit :

"Qu'est-ce que tu as ?"

Le visage de la jeune fille s'empourpra. Elle passa sa main sur ses yeux.

"Je suis un peu fatiguée et je m'endormais quand vous êtes entrée."

Madame de Noirmont ne parut pas persuadée. Elle dévisagea étrangement Gardella

"Et Georges, fit-elle, est-ce qu'il n'est pas rentré ?"

Gardella nia d'un signe.

"Tu ne l'as pas vu depuis le déjeuner ?"

Elle ne répondit pas.

La comtesse ne devint que plus insistante.

"Il ne t'a pas parlé ?"

Gardella hésitait à mentir.

Rendue encore une fois à toutes ses anxiétés, elle commençait à ne plus savoir quoi devenir, quand heureusement la comtesse, assez loin d'elle en cet instant, fût distraite par un bruit de la rue et souleva le rideau de la fenêtre, pour voir ce qui se passait au dehors. Gardella s'empressa de regarder à son tour espérant trouver là un prétexte pour détourner la comtesse du sujet de leur entretien, mais elle n'y réussit pas. Baissant le rideau, la comtesse revint à Gardella.

"Ainsi Georges ne t'a pas parlé ?

—Mais pourquoi me demandez-vous cela ? murmura Gardella au supplice d'être forcé de mentir.

—Parce qu'il projetait de le faire à la suite de la conversation que nous avons eue à propos de toi ce matin.

(*A Suivre*)